
RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)

Mise à jour
2018-06-18

LIGUE ET CHAMPIONNAT

RÈGLEMENTS
SPÉCIFIQUES

SOCCER EXTÉRIEUR

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 CATÉGORIES D'ÂGE	1
ARTICLE 2 RÈGLEMENTS.....	1
ARTICLE 3 NOMBRE DE JOUEURS / ADMISSIBILITÉ.....	1
ARTICLE 4 BALLON OFFICIEL	1
ARTICLE 5 UNIFORME	1
ARTICLE 6 FORMULE DES PARTIES.....	1
ARTICLE 7 CONDITIONS CLIMATIQUES	2
ARTICLE 8 SUBSTITUTION.....	2
ARTICLE 9 POINTS AU CLASSEMENT	2
ARTICLE 10 CUMUL DES CARTONS	3
ARTICLE 11 BRIS D'ÉGALITÉ AU CLASSEMENT.....	3
ARTICLE 12 DISPONIBILITÉS DE PLATEAU	4
ARTICLE 71 CATÉGORIES.....	5
ARTICLE 72 ADMISSIBILITÉ.....	5
ARTICLE 73 FORMULE DE COMPÉTITION	5
ARTICLE 74 MÉRITES SPORTIFS	6

ARTICLE 1 CATÉGORIES D'ÂGE

Catégorie	Date de naissance
Juvenile	Du 1 ^{er} juillet 2000 au 30 septembre 2002
Cadet (sec. 4)	Du 1 ^{er} octobre 2002 au 30 septembre 2004
Cadet mineur (sec. 3)	Du 1 ^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2004
Benjamin	Du 1 ^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2006

ARTICLE 2 RÈGLEMENTS

Les règlements de la Fédération de soccer du Québec sauf les modifications incluses dans cette réglementation spécifique ainsi que dans la réglementation générale du RSEQ-QCA.

ARTICLE 3 NOMBRE DE JOUEURS / ADMISSIBILITÉ

Maximum de joueurs inscrits par équipe : aucun

Maximum de joueurs habillés par joute : aucun

Minimum de joueurs habillés par joute : 7 + 1g = (8)

ARTICLE 4 BALLON OFFICIEL

Benjamin, cadet, et juvenile : taille #5

ARTICLE 5 UNIFORME

L'équipe hôte doit prévoir 1 ensemble de dossards à chaque tournoi. Toutes les équipes doivent avoir un ensemble de gilets identiques avec numéros. Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe doit obligatoirement porter des dossards. Dans l'éventualité où les 2 équipes auraient les mêmes couleurs, l'équipe receveuse devra porter les dossards.

Le gardien de but devra porter un dossard si son chandail est identique à celui de son équipe.

ARTICLE 6 FORMULE DES PARTIES

6.1 Formule tournoi

La durée des parties est de :

- 2 X 30 minutes (2 parties / tournoi)
- Arrêt de 5 minutes à la demie

Formule festival

La durée des parties est de :

- 2 X 15 minutes (3-4 parties / événement)
- Arrêt de 2 minutes à la demie

6.2 En cas d'égalité (séries éliminatoires seulement), il y a une prolongation de 2 x 10 minutes.

Si l'égalité persiste, il y aura 5 tirs de barrage et s'il y a encore égalité, on poursuit les tirs 1 à 1 jusqu'au bris d'égalité à tour égal (1er but compté).

ARTICLE 7 CONDITIONS CLIMATIQUES

En cas d'orage électrique, de pluie trop intense ou de noirceur, l'organisateur, les entraîneurs et l'officiel majeur peuvent décider d'arrêter le match. Les procédures seront:

- En première demie, la demie doit se terminer et le pointage sera conservé.
- Si le match est arrêté, en deuxième demie, le pointage est conservé.

ARTICLE 8 SUBSTITUTION

Les changements de joueurs sont permis lors:

- But
- Coup de pied de but
- Touche offensive

ARTICLE 9 POINTS AU CLASSEMENT

9.1	Victoire :	3 points
	Nulle :	1 point
	Défaite :	0 point
	Forfait :	0 point (pointage de buts 0-3)

Le pointage officiel et à indiquer dans le classement est limité à un écart de 5 buts.

9.2 On ajoute au classement une valorisation (2 pts) pour le respect de l'éthique sportive soit:

0-2 carton jaune par partie :	2 points
3 cartons jaunes par partie :	1 point
4 et + cartons jaunes par partie :	0 point
1 expulsion (carton rouge) par partie :	0 point
Forfait :	0 point

9.3 Écart de buts : L'entraîneur perdant peut mettre fin au match s'il y a un écart de 7 buts en deuxième demie seulement.

ARTICLE 10 CUMUL DES CARTONS

10.1 Le cumul des cartons jaunes :

3 cartons jaunes = 1 match de suspension automatique
2 cartons jaunes supplémentaires = 1 match de suspension automatique
Si d'autres cartons jaunes = cas soumis au commissaire

10.2 Spécification sur le cumul des cartons :

Lorsqu'un athlète cumul dans une partie A+ A = E, il devra purger une rencontre de suspension, mais les cartons jaunes ne seront pas cumulés à son dossier.

Si un athlète cumul dans une partie A+E, il devra purger une rencontre de suspension et son carton jaune sera cumulé au dossier.

Important : Le cumul des cartons est la responsabilité de l'entraîneur.

ARTICLE 11 BRIS D'ÉGALITÉ AU CLASSEMENT

En cas d'égalité au classement, on départage les équipes en égalité en se basant sur les critères indiqués ci-après.

Chaque critère étant utilisé dans l'ordre noté, successivement et séparément, jusqu'à ce qu'une équipe obtienne un avantage.

Si plus de deux (2) équipes sont en égalité, voir la procédure des règlements généraux du RSEQ-QCA.

Cependant, dans le cas d'un calendrier déséquilibré, le bris d'égalité employé sera celui des règlements généraux du RSEQ-QCA.

1. L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points au classement, dans les parties entre les équipes en cause;
2. L'équipe qui a obtenu la plus grande différence des buts pour et buts contre, dans les parties entre les équipes à égalité;
3. L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de victoires sur l'ensemble du calendrier;
4. L'équipe qui a obtenu la plus grande différence des buts pour et buts contre, sur l'ensemble du calendrier;
5. L'équipe qui a obtenu le plus grand quotient des buts pour et buts contre, sur l'ensemble du calendrier;
6. Tirage au sort.

ARTICLE 12 DISPONIBILITÉS DE PLATEAU

Lors de la préinscription, chaque école doit obligatoirement identifier des disponibilités de terrains afin de recevoir des tournois, selon les normes suivantes :

1 équipe	= 1 disponibilité
2 à 5 équipes	= 2 disponibilités
6 équipes ou plus	= 3 disponibilités

L'école qui est incapable de donner le nombre de disponibilités requises se verra sanctionnée d'une amende de 500\$.

RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC
RÉGION DE QUÉBEC ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
(RSEQ-QCA)

Mise à jour

2018-06-18

CHAMPIONNAT

RÈGLEMENTS

SPÉCIFIQUES

SOCCER EXTÉRIEUR

ARTICLE 71 CATÉGORIES

Le RSEQ-QCA reconnaît un championnat régional pour chaque catégorie/niveau/sexe où il y a au moins 4 équipes inscrites par catégorie :

Juvenile :	division 2 / division 3
Cadet :	division 2 / division 3
Cadet-Mineur :	division 2 / division 3
Benjamin:	division 2 / division 3
Atome :	division 2 / division 3

ARTICLE 72 ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au championnat régional, un joueur doit participer à un minimum de 2 parties de la saison régulière.

ARTICLE 73 FORMULE DE COMPÉTITION

73.1 Élimination à 4, 6 ou 8 équipes avec finale d'or seulement.

La formule retenue pour chaque catégorie/niveau/sexe est décidée lors de la réunion de la ligue au début de la saison et doit être approuvée par le comité technique ou le régisseur scolaire principal.

Tous les championnats régionaux se disputent selon la formule 1/2 finale et finale sur la même journée.

Si le nombre d'équipe est 5 et moins, 3 équipes participeront au championnat.

Format de série à 4 équipes en tout temps pour la catégorie division 3b (ligue participative).

73.2 L'octroi des championnats :

- Les championnats sont tous octroyés lors de la réunion de ligue de début de saison, sur terrains synthétiques seulement.
- Pour tous les niveaux si 2 terrains disponibles, jumeler les 2 sexes de la même catégorie/niveau.

ARTICLE 74 MÉRITES SPORTIFS

Championnats division 2:

- Bannière régionale de champions
- 18 médailles régionales (or-argent)

Championnats division 3:

- Bannière locale de champions de ligue
- Bannière régionale de champions
- 18 médailles locales (or-argent)

Championnats division 3b:

- Bannière locale de champions de ligue
- Bannière locale de champions
- 18 médailles locales (or-argent)